



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 2751

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le fait que le passage de l'heure d'ete a l'heure d'hiver, et reciproquement, entraine un certain nombre d'effets manifestes sur la vie des personnes et des animaux. Il a en effet ete constate que le decalage horaire resultant d'une telle mesure cree un etat de nervosite chez de nombreux enfants, et que les adultes eux-memes eprouvent un sentiment de fatigue generale. Les animaux sont egalement touches par ce changement, ce qui entraine de nombreuses perturbations dans la vie des exploitants agricoles. Il lui demande de bien vouloir lui preciser si les economies d'energie realisees par une telle mesure sont suffisamment importantes par rapport aux inconvenients qui en resultent pour justifier son maintien dans l'avenir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire pose la delicate question de l'application en France de l'heure d'ete, l'egard de laquelle les opinions demeurent partagees. La reglementation actuelle concernant la periode de l'heure d'ete releve de l'application d'une directive communautaire et ce, jusqu'a la fin de l'annee 1994. En effet, le marche interieur communautaire requiert une harmonisation des dates de changement d'heure sous peine d'engendrer d'importantes difficultes, notamment dans le secteur des transports. La majorite des Etats membres de l'Union s'est recemment prononcee en faveur de la reconduction de la periode de l'heure d'ete pour une duree de trois ans (1995, 1996, 1997). Au cours de cette periode, le dispositif actuel devrait etre maintenu pendant l'annee 1995 (heure d'ete : fin mars-fin septembre) et l'harmonisation complete des dates de fin de la periode de l'heure d'ete interviendrait a partir de 1996 (fin mars-fin octobre). Le ministre est conscient des difficultes que souleve, pour certains, l'application de l'heure d'ete. C'est la raison pour laquelle il a veille a ce que la France, lors de la discussion du dossier a la fin du mois de novembre dernier, demande a la Commission europeenne de faire realiser les etudes appropriees pour determiner factuellement les consequences humaines, techniques et economiques qui resulteraient de sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2751

Rubrique : Heure legale

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1706

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 792